

# Conditions Générales d'Abonnement au Programme AutoLiberté

---

## 1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'Abonnement au programme AutoLiberté (ci-après les "**Conditions Générales**"), sont émises par EUROPCAR FRANCE (ci-après désignée "**EUROPCAR**"), Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.000,00 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 303 656 847, dont le siège est à Voisins-le-Bretonneux (78960) 2 rue René Caudron, Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », représentée par son Directeur Général, Monsieur Didier Fenix.

Les présentes Conditions Générales sont conclues entre EUROPCAR et toute personne physique majeure ayant souhaité souscrire au programme AutoLiberté (ci-après le "**Client**"). Elles prennent effet à compter de la date de souscription du Client au programme AutoLiberté. Les présentes Conditions Générales sont également applicables à tout Abonné Supplémentaire (tel que défini à l'article 8.2 ci-après).

EUROPCAR se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public applicables aux contrats déjà en cours. Les nouvelles Conditions Générales seront, le cas échéant, portées à la connaissance du Client par courrier électronique à l'adresse électronique du Client. Les présentes Conditions Générales sont accessibles, en langue française, à tout moment sur le site Internet <http://www.autoliberte.fr/>.

## 2. OBJET DES PRESENTES CONDITIONS

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et modalités d'Abonnement aux différentes formules d'adhésion mensuelle au programme AutoLiberté (ci-après "**l'Abonnement**"), leurs conditions et modalités d'application en fonction de l'option retenue par le Client pour souscrire à l'offre présentée par EUROPCAR sur son site Internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr) afin de lui permettre de louer des véhicules à des conditions et tarifs privilégiés dès réception de sa carte «AutoLiberté» (ci-après la "**Carte**"). L'Abonnement au programme AutoLiberté est valable jusqu'à son retrait du site Internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr).

## 3. CONDITIONS D'ABONNEMENT

### 3.1. Conditions d'obtention de la Carte :

Pour obtenir la Carte correspondant à l'option d'Abonnement souscrite, il faut :

**3.1.1.** Être une personne physique répondant aux critères suivants :

- Être domicilié en France Métropolitaine (hors Dom Tom) ;

- Disposer d'une adresse de courrier électronique valide et en état de fonctionnement ;
- Être habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux conditions générales de location et aux règles de qualification EUROPCAR en vigueur qui déterminent notamment les conditions d'ancienneté de son permis de conduire et les moyens de paiement acceptés en fonction de la catégorie du véhicule.
- Pour les locations au départ d'une agence située en France métropolitaine les informations correspondantes sont incluses dans les conditions générales de location et sur le site [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr) et qui peuvent également être retirés en agence.
- Ne pas déjà bénéficier d'un tarif préférentiel ou négocié avec EUROPCAR par quelque biais que ce soit, les avantages des formules AutoLiberté ne pouvant être cumulées avec toute autre remise, promotion, offre, tel que le programme de fidélité Privilège d'EUROPCAR, etc.
- Satisfaire aux présentes Conditions Générales.

**3.1.2.** Accepter l'offre conformément aux conditions suivantes :

- Compléter intégralement le(s) formulaire(s) d'adhésion en ligne.
- Disposer d'une carte bancaire de paiement "acceptée" tel que mentionné sur le site [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr).
- Payer l'Abonnement sur le site sécurisé, les mensualités suivantes dues en cas de renouvellement de l'Abonnement étant automatiquement prélevées via la même référence de carte bancaire (dont les données sont cryptées via la plate-forme sécurisée PAYBOX) ce qu'autorise expressément le Client. pour les mensualités restantes jusqu'à résiliation de l'Abonnement.
- Dès l'ordre de paiement ci-dessus, EUROPCAR adresse un accusé de réception par voie électronique à l'adresse e-mail du Client qu'il a saisi sur le formulaire d'adhésion, ce qui entraîne l'acceptation définitive de l'offre.

Le Client reconnaît et accepte que la souscription au programme AutoLiberté à des fins d'usage professionnel et/ou commercial est strictement interdite.

**3.2. Refus de délivrance de la Carte :**

EUROPCAR se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande d'Abonnement en refusant de délivrer la Carte et l'accès aux avantages qui y sont liés, s'il s'avère que le Client figure sur la liste de surveillance d'EUROPCAR, régulièrement déclarée auprès de la CNIL, ou si le Client ne remplit pas les conditions d'éligibilité à la Carte ci-dessus décrites.

### **3.3. Droit de rétractation du Client :**

#### **3.3.1. Délai et modalités de rétractation :**

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, le Client est autorisé à se rétracter de son Abonnement au programme AutoLiberté sans donner de motifs dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de souscription de l'Abonnement du Client.

Pour exercer ce droit de rétractation, le Client devra notifier sa décision de rétractation de son Abonnement au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté transmise par lettre recommandée AR ou courrier électronique et mentionnant son nom, son prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courrier électronique et les références de son Abonnement au programme AutoLiberté. Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client devra transmettre sa communication relative à l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Un formulaire de rétractation est disponible en annexe des présentes Conditions Générales.

Le Client devra également restituer la Carte à EUROPCAR sans délai en l'envoyant à l'adresse suivante : **EUROPCAR FRANCE – Service AutoLiberté - Bâtiment L - Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin", 2 rue René Caudron, 78960, Voisins-le-Bretonneux France.**

#### **3.3.2. Effets de la rétractation du Client**

##### **3.3.2.1. Remboursement total de l'Abonnement :**

En cas d'exercice par le Client de son droit de rétraction dans le délai imparti, EUROPCAR remboursera tous les paiements reçus du Client, y compris les frais de délivrance de la Carte (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le Client ait choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par EUROPCAR) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où EUROPCAR aura été informé de sa décision de rétractation de son Abonnement. EUROPCAR procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client aura utilisé lors de la souscription de son Abonnement au programme AutoLiberté.

##### **3.3.2.2. Remboursement partiel de l'Abonnement :**

Dans le cas où le Client aurait utilisé la Carte pour louer un véhicule auprès d'une agence EUROPCAR pendant le délai de rétractation de quatorze (14) jours mentionné à l'article [3.3.1](#) ci-dessus, le Client sera tenu de régler à EUROPCAR un montant proportionnel à la période durant laquelle le Client aura utilisé la Carte jusqu'au moment où il aura avisé EUROPCAR de sa rétractation de son Abonnement, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

## **4. PRISE D'EFFET ET DUREE DE L'ABONNEMENT**

Sans préjudice de l'exercice du droit de rétractation visé à l'article 2 REF \_Ref405196589 \r \h 3.3.1 des présentes Conditions Générales, l'Abonnement prend effet dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées à compter du jour de la souscription en ligne de la formule d'Abonnement choisie par le Client et ce, pour une durée d'un (1) mois incompressible.

L'Abonnement est tacitement reconductible pour une période d'un (1) mois supplémentaire, sauf résiliation du Client pouvant intervenir à tout moment et au plus tard à la date d'anniversaire mensuelle de prise d'effet de l'abonnement.

## **5. RESILIATION DE L'ABONNEMENT**

### **5.1. Résiliation de l'Abonnement à l'initiative du Client**

L'Abonnement est tacitement reconductible pour une période d'un 1 mois supplémentaire, sauf résiliation du Client pouvant intervenir à tout moment et au plus tard le 30 de chaque mois (le 28 ou 29 février le cas échéant).

Le client devra se rendre sur son espace Client Autoliberté pour effectuer sa résiliation.

La résiliation prendra effet à la fin du mois calendaire de l'Abonnement en cours et le Client restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date.

### **5.2. Résiliation de l'Abonnement pour manquement de l'une ou l'autre des parties :**

En cas de non respect d'une ou de plusieurs de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, l'Abonnement sera résilié de plein droit, après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la Partie défaillante, et restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours, la date portée sur le récépissé de dépôt par les services de la Poste faisant foi, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

### **5.3. Résiliation/suspension de l'Abonnement par Europcar :**

Europcar dispose de la faculté de résilier et/ou suspendre l'Abonnement, à tout moment et de plein droit dans les cas suivants :

- en cas de non-paiement par le Client de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé par le Client lors de la souscription de l'Abonnement dans le cadre des présentes ;
- plus généralement, en cas de manquement du Client aux présentes Conditions Générales;
- en cas de suppression de la formule d'Abonnement souscrite par le Client – auquel cas, l'Abonnement sera résilié à son échéance et le Client aura la faculté de souscrire à une autre formule d'Abonnement ;
- au cas où les informations communiquées par le Client dans le cadre de la souscription de l'Abonnement sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

La résiliation entraînera la désactivation immédiate de la Carte du Client et de tous ses avantages, sans droit à indemnité ni à remboursement.

Dans l'hypothèse où le Client aurait préalablement utilisé sa Carte, EUROPCAR pourra annuler le bénéfice des avantages procurés en refacturant toute prestation déjà intervenue sur la base du meilleur tarif public au jour de la location. Le Client reconnaît et accepte, à cet égard, que cette opération sera effectuée via la carte bancaire qu'il aura utilisée pour la souscription de son Abonnement. Si la carte bancaire ne permet pas l'opération précitée, le Client s'oblige à régler la facture rectificative à réception.

Enfin, dans l'hypothèse où la carte bancaire du Client utilisée lors de la souscription de son Abonnement vient à échéance avant le terme de l'Abonnement, le Client sera préalablement avisé par l'envoi de trois (3) messages à l'adresse mail mentionnée sur le formulaire d'Abonnement afin de modifier les informations portées sur le formulaire d'adhésion depuis son accès sécurisé "**Mon Espace AutoLiberté**" accessible sur le site Internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr). Le Client pourra ainsi renseigner ses nouvelles coordonnées de carte bancaire. A défaut, l'Abonnement prendra automatiquement fin, de plein droit et sans préavis, le dernier jour du mois d'expiration de la carte bancaire et ce, aux torts exclusifs du Client.

## **6. UTILISATION DE LA CARTE**

L'Abonnement est conclu *intuitu personae* au profit du Client. Par conséquent, la Carte d'adhésion au programme AutoLiberté est établie à titre nominatif au profit exclusif du Client.

La Carte est strictement personnelle et incessible. Toute utilisation par quelque tiers que ce soit ou abusive d'une Carte autorise EUROPCAR à annuler sa validité sans préavis. Chaque titulaire demeure responsable de son utilisation par quiconque et s'oblige à assumer l'ensemble des conséquences en découlant. Le(s) titulaire(s) de la Carte s'oblige(nt) expressément à informer EUROPCAR de toute modification de sa (leur) situation personnelle dans les plus brefs délais (changement d'adresse, modification de ses moyens de paiement ou de sa capacité financière...) en les saisissant dans la rubrique « Mon Espace AutoLiberté » du site [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr).

Dans tous les cas, le Client s'engage à une utilisation du site conforme à ses finalités. Le Client est notamment responsable de la confidentialité de ses identifiants (« log-in ») et mot de passe personnels qu'il crée, permettant l'accès au site précité. En outre, il s'oblige à indemniser EUROPCAR des conséquences de toute nature en cas d'utilisation abusive par le ou par tout tiers.

En cas de vol ou de perte de la Carte, le Client doit en aviser EUROPCAR par courrier recommandé ou par courrier électronique avec demande d'avis de réception, adressé au Services Carte, à l'adresse mentionnée au présent article, en ayant soin de préciser son numéro d'identité conducteur (Driver ID). Il demeure responsable de toute utilisation de la Carte jusqu'à sa réception par EUROPCAR + quarante-huit (48) heures ouvrées. Une nouvelle Carte pour la période de validité restante sera alors adressée au Client. EUROPCAR se réserve le droit de facturer le renouvellement de toute carte pour la somme de quinze (15) Euros Toutes Taxes Comprises.

## **7. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME AUTOLIBERTE**

EUROPCAR fournit à son Client domicilié en France métropolitaine une prestation de service globale lui permettant, dès réception de sa Carte, de louer des véhicules à un tarif privilégié en fonction de son Abonnement ainsi qu'il est exposé ci-après.

Les locations doivent être effectuées au départ d'une agence de location située en France Métropolitaine (hors DOM-TOM) pour bénéficier des tarifs correspondants à l'Abonnement souscrit tels qu'ils figurent sur le site internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr). Ces tarifs sont applicables pendant toute la durée de l'Abonnement.

Ces tarifs sont révisibles annuellement. Dans tous les cas, les tarifs de location applicables aux Clients du programme AutoLiberté seront ceux en vigueur au jour des locations effectuées par le Client.

Une réservation doit impérativement être faite au moins vingt-quatre (24) heures avant les dates et heure de location et être confirmée par EUROPCAR pour que la disponibilité du véhicule soit garantie. En tout état de cause, EUROPCAR garantit uniquement la catégorie de véhicule réservée et en aucun cas le modèle.

Pour toute réservation, le Client peut utiliser la page de réservation dédiée disponible sur le site Internet AutoLiberté ou les champs le concernant sont pré-remplis dès lors qu'il a saisi son identifiant conducteur (« **Driver Id** »).

Il est ici précisé que toute location avec prépaiement sera automatiquement débitée sur la carte bancaire du Client mentionnée lors de son adhésion au programme AutoLiberté. Au moment de la location, la Carte doit obligatoirement être présentée et le paiement sera effectué via les mêmes références que ci-dessus, sauf utilisation, au retour du véhicule, d'un autre moyen de paiement dont le Client devra obligatoirement être titulaire.

Pour toutes les locations qu'il effectuera dans le cadre de son contrat d'Abonnement AutoLiberté, le Client s'engage à respecter les présentes Conditions Générales et les conditions générales de location (qui peuvent être modifiées à tout moment), ainsi que les règles de qualification et les conditions d'assurance et d'assistance appliquées par Europcar. Ainsi, un contrat de location sera conclu et signé par le Client lors de chaque location ou changement de véhicule. Les règles de qualification propres à chaque catégorie de véhicule louée devront être remplies.

Quelle que soit la formule d'Abonnement choisie par le Client, le nombre de contrats de location en cours est limité à un (1) par Client, de sorte qu'à aucun moment un Client ne se retrouve avec plus d'un (1) véhicule en location, quand bien même cela ne serait pas dans le même secteur géographique.

## **8. AVANTAGES**

### **8.1. Avantages du programme AutoLiberté proposés à tous les Clients**

L'Abonnement AutoLiberté, quel que soit le niveau souscrit, offre au Client, la garantie de la disponibilité du véhicule pour une réservation effectuée au moins vingt-quatre (24) heures à

l'avance conformément aux dispositions de l'article 7 (Modalités de fonctionnement) ainsi que notamment les services suivants :

- La gratuité des frais d'abandon pour la restitution d'un véhicule de tourisme dans toutes les agences de France Métropolitaine. Cet avantage n'est pas applicable aux véhicules de la ligne Selection, aux véhicules utilitaires et aux deux roues. Les frais d'abandon pour la restitution des véhicules précédemment cités sont soumis à des conditions générales spécifiques disponibles sur [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr). Cet avantage est applicable uniquement pour un Abonnement à notre formule « Liberté + ».
- L'assurance personnes transportées (PAI) qui couvre conducteur et passagers en cas d'accident lié à l'utilisation du véhicule.
- Le statut « Ready » qui permet la reconnaissance instantanée du bénéficiaire dans l'ensemble du réseau mondial EUROPCAR, sous réserves d'une réservation effectuée au préalable.

Pour plus amples informations sur l'ensemble des services inclus dans l'Abonnement, le Client est invité à consulter la grille tarifaire du programme AutoLiberté accessible à l'adresse URL : [http://services.europcar.fr/autoliberte/images/upload/pdf\\_tarifs/tarifs\\_autoliberte.pdf](http://services.europcar.fr/autoliberte/images/upload/pdf_tarifs/tarifs_autoliberte.pdf).

L'application de tout tarif AutoLiberté ne permet pas au Client de profiter des programmes de fidélité de tous les partenaires d'EUROPCAR (aériens, Mouvango et autres).

### **8.2. Faculté pour le Client de disposer d'un Abonné Supplémentaire**

L'Abonnement AutoLiberté, quel que soit le niveau souscrit, offre au Client, la faculté de faire bénéficier de sa qualité d'abonné à un proche (membre de la famille ou ami) et de souscrire également un Abonnement AutoLiberté à un tarif préférentiel tel que figurant sur le site internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr) (ci-après "**l'Abonné Supplémentaire**" ou "**Co-abonné**"). L'Abonné Supplémentaire se verra alors attribuer une Carte AutoLiberté.

L'Abonné Supplémentaire devra obligatoirement souscrire et se conformer aux présentes Conditions Générales. Les frais et le prix de l'Abonnement de l'Abonné Supplémentaire seront prélevés sur la carte bancaire du Client abonné principal.

Dans le cadre du programme AutoLiberté, et pour les formules Liberté Duo et Liberté+ Duo uniquement, la qualité de Co-abonné/Abonné Supplémentaire du Client est assimilée à un conducteur additionnel à titre gratuit et ne donne lieu à aucune facturation complémentaire. Ainsi, le Client pourra ajouter, à titre gratuit, son Co-abonné/Abonné Supplémentaire, en qualité de conducteur additionnel dans sa formule d'abonnement Liberté Duo ou Liberté+ Duo.

L'Abonnement AutoLiberté du Client et l'Abonnement du Co-Abonné constituent deux abonnements distincts.

### **8.3. Faculté pour le Client de parrainer un ami ou un proche**

#### **8.3.1 Objet du Parrainage AutoLiberté**

L'offre de parrainage AutoLiberté (ci-après la "**Parrainage AutoLiberté**") mise en place par EUROPCAR permet au parrain de bénéficier d'un (1) mois d'abonnement gratuit à l'Abonnement

dès lors que le filleul aura payé son deuxième mois d'abonnement (le premier mois étant gratuit pour le filleul).

Le filleul bénéficiera, en tant que nouveau client du Programme Autoliberté, d'un (1) mois d'abonnement gratuit à l'Abonnement

### **8.3.2** Conditions de Parrainage AutoLiberté

Parrainage AutoLiberté est ouvert en France métropolitaine pour toute souscription sur autoliberte.fr et est valable entre deux personnes distinctes :

Pour le parrain :

- être une personne physique majeure,
- être domicilié en France métropolitaine,
- être abonné à l'Abonnement au minimum un (1) mois avant le Parrainage AutoLiberté.

Pour le filleul:

- être une personne physique majeure,
- être domicilié en France métropolitaine,
- être éligible à l'Abonnement,
- ne pas être titulaire d'un Abonnement au préalable,
- souscrire à l'Abonnement à l'issue d'une demande de son parrain, uniquement sur [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr)

Le filleul ne peut avoir qu'un seul parrain.

En participant au Parrainage AutoLiberté le parrain et son ou ses filleuls acceptent sans réserve les présentes conditions dans son intégralité.

### **8.3.3** Modalités du Parrainage AutoLiberté

Dans le cadre du Parrainage AutoLiberté, le parrain peut parrainer jusqu'à 12 filleuls par an (12 mois glissants) et peut ainsi obtenir jusqu'à 12 mois gratuits d'abonnement.

Le parrain, depuis la rubrique « Parrainage » de son espace client sur [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr), peut parrainer ses amis ou ses proches qui deviendront des filleuls à condition de respecter des conditions de Parrainage AutoLiberté mentionnées à l'article 8.3.2. En revanche, le parrain ne peut pas parrainer des amis ou des proches qui sont déjà abonnés à l'Abonnement. Le parrain a la possibilité d'inviter un ou plusieurs amis ou les proches, via leurs adresses emails, à s'abonner à l'Abonnement (ci-après la "**la Première Invitation**").

Un courrier électronique est alors envoyé à chacune des adresses emails saisies, au sein de l'espace « Parrainage », pour les amis ou les proches du parrain. A réception de l'email :

- Si l'ami ou le proche invité clique sur l'email et souscrit à l'Abonnement, alors le parrain recevra un email l'informant de la souscription d'un filleul. Le parrain et le filleul recevront tous les deux un (1) mois d'abonnement gratuit à l'Abonnement.



- Si l'ami ou le proche invité clique sur l'email et ne souscrit pas à un abonnement, alors le parrain a la possibilité de lui renvoyer un email sous 7 jours après la Première Invitation.

Dès lors qu'un ami ou un proche souscrit à un Abonnement, ce dernier devient automatiquement Client.

EUROPCAR se réserve le droit d'exclure, du Parrainage AutoLiberté, toute personne qui aurait fraudé. EUROPCAR ne pourra pas être tenu responsable du fait des fraudes commises à l'égard des Clients.

#### **8.3.4 Validation du Parrainage AutoLiberté et attribution de la rétribution**

Le Parrainage AutoLiberté sera validé après vérification du dossier du filleul par EUROPCAR et lorsque la mise en service de l'Abonnement du filleul sera effective. En conséquence, le parrain bénéficiera d'un (1) mois d'abonnement gratuit à son Abonnement et le filleul bénéficiera d'un (1) mois d'abonnement gratuit à la formule d'Abonnement de son choix.

- Pour le filleul, le mois d'abonnement gratuit à l'Abonnement sera applicable sur la première facture, au moment de l'inscription sur [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr)

- Pour le parrain, le(s) mois offert(s) sera(ont) applicable(s) sur la/les facture(s) à la suite de la validation de la souscription de l'Abonnement par son ou ses filleul(s) au plus tard 2 mois après cette dite validation. Dans le cas où le parrain résilierait son Abonnement ou effectuerait une migration vers une autre formule de l'Abonnement, et ce avant d'avoir pu bénéficier de son (ses) mois offert(s) sur sa facture, EUROPCAR ne sera en aucun cas redevable du (des) mois offert(s) équivalent au prix de son abonnement mensuel. La ou les mensualité(s) offerte(s) ne peu(ven)t être échangée(s) en numéraire ou contre toute autre chose de quelque nature.

### **9. CARACTERISTIQUES ET PRIX DES FORMULES D'ABONNEMENT**

Il est rappelé que l'Abonnement est conclu pour une durée d'un (1) mois. Dans l'hypothèse où le Client souhaite changer sa formule d'Abonnement il pourra le faire avant le terme de son Abonnement en se rendant sur le site internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr) dans la rubrique « Mon Abonnement AutoLiberté », onglet « je change de formule ».

Le Client peut demander l'annulation de son Abonnement en se rendant sur le site internet [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr) dans la rubrique « Mon Abonnement AutoLiberté », onglet « je gère mon profil », ce qui entraîne automatiquement la mise en opposition de la Carte du Client qui est exclu de l'Abonnement et de tous les avantages qui y sont liés. Le Client assume l'intégralité des conséquences liées à sa demande et s'oblige à garantir EUROPCAR de toute demande, réclamation, action dont elle serait l'objet dans ce cadre.

Les formules d'Abonnement et le coût y afférant sont disponibles sur le site Internet AutoLiberté à l'adresse URL suivante : [www.autoliberte.fr](http://www.autoliberte.fr).

En choisissant l'une des formules, le Client accepte expressément le tarif journalier correspondant, établi en fonction des catégories de véhicules, qui est valable pour les locations de type Week-end, Semaine de 1 à 4 jours, Semaine de 5 à 29 jours.

En cas de modification de l'une quelconque des formules d'Abonnement, cette modification ne sera pas applicable aux Abonnements en cours.

Les tarifs des formules d'Abonnement sont révisables au 15 janvier de chaque année et demeurent toujours disponibles sur le site internet à l'adresse URL suivante : [http://services.europcar.fr/autoliberte/images/upload/pdf\\_tarifs/tarifs\\_autoliberte.pdf](http://services.europcar.fr/autoliberte/images/upload/pdf_tarifs/tarifs_autoliberte.pdf).

Toute révision tarifaire sera applicable au renouvellement des Abonnements en cours.

Un courrier électronique d'information du Client sur le détail des modifications de sa formule d'Abonnement et la révision de son tarif lui sera adressé trente (30) jours avant la prise d'effet des nouvelles conditions.

## **10. INTERPRETATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES**

En cas de contradiction, les dispositions des présentes Conditions Générales prévaudront sur toutes dispositions contraires, en ce compris les conditions générales de location. Les présentes Conditions Générales sont régies de façon subsidiaire par les conditions générales de location.

## **11. LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les Conditions Générales et le contrat d'Abonnement au service AutoLiberté sont soumis à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant aux Conditions Générales et au contrat d'Abonnement au service AutoLiberté, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Les Clients du programme AutoLiberté, ayant la qualité de « consommateurs » ou « non-professionnels » (au sens du Code de la consommation), pourront saisir le Médiateur du Tourisme et des Voyages des litiges ayant déjà fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès d'Europcar, qui n'a pas permis de régler le différend dans un délai réglementaire compris entre deux (2) et quatre (4) mois après l'envoi de la réclamation.

Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à trouver une solution amiable, tout litige ou contestation, auxquels les Conditions Générales et le contrat d'Abonnement au service AutoLiberté pourraient donner lieu, tant sur leur validité que sur leur interprétation, leur exécution ou leur réalisation, sera porté devant le tribunal matériellement compétent du ressort de la Cour d'Appel de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

## **12. LOI 78-17 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES**

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du formulaire d'adhésion au programme AutoLiberté sont indispensables pour créer l'identifiant conducteur et la Carte liés aux avantages de l'une des formules d'Abonnement. A défaut, il ne peut être donné suite à la demande.

Les informations à caractère personnel recueillies sont destinées, d'une part, aux membres du réseau EUROPCAR et stockées dans le système informatique d'EUROPCAR pour l'application des conditions liées aux locations, et, d'autre part, à une société gestionnaire des opérations liées à la Carte ainsi qu'au paiement de son Abonnement. Ces fichiers de traitement de données à caractère personnel ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des informations à caractère personnel qui le concernent. Si le Client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit adresser sa demande à l'adresse suivante : à EUROPCAR FRANCE – Service Cartes - Bâtiment L - Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin", 2 rue René Caudron, 78960, Voisins-le-Bretonneux France.

En outre, le Client est informé de l'existence d'un traitement interne relatif à la prévention des risques. Ce traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Autorisation Unique AU-011 émise par la CNIL et permet au Loueur de refuser la location de ses Véhicules aux personnes figurant dans ce fichier dit de « gestion des personnes à risque ». En sa qualité d'adhérent à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) certaines données, en relation avec le Contrat de location, peuvent également être transmises en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche les autorisant à refuser légitimement toute future location. Conformément à l'Autorisation Unique AU-011 précitée de la CNIL, le Client sera préalablement informé s'il devait être concerné et disposera alors d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'opposition à figurer dans un tel fichier pour motif légitime. Auquel cas, le Loueur devra adresser sa demande auprès de la Branche Loueurs du CNPA (50, rue Rouget de Lisle – 92158 Suresnes cedex).

Le Client est informé que certains véhicules loués par EUROPCAR disposent d'un système de géolocalisation embarqué permettant de les localiser en temps réel. Ce service sert à des fins de sécurité et de vérification des kilomètres parcourus pour lutter contre les cas de Vol et/ou de fraude. En acceptant les services de location, le Client consent à l'utilisation de ce service de géolocalisation. EUROPCAR aura connaissance de l'itinéraire suivi par le Client lors d'une location de véhicule ainsi que des kilomètres parcourus. Les données relatives aux déplacements du Client sont conservées au maximum six (6) mois.

Les destinataires de ce traitement sont EUROPCAR et son sous traitant en charge de la mise en œuvre du système de géolocalisation. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour raison légitime qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse suivante : Europcar France, Service Sécurité – Bâtiment L - Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin", 2, rue René Caudron, 78960, Voisins-le- Bretonneux France.

### **13. CODE DE CONDUITE**

Leaseurope a publié un code de conduite pour l'industrie de la location de véhicules. Vous pouvez en obtenir une copie à l'adresse suivante : [www.leaseurope.com](http://www.leaseurope.com).

**Date de mise en ligne : 19 octobre 2016.**

## FORMULAIRE DE RETRACTATION

---

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre Abonnement.*

### **EUROPCAR FRANCE SAS**

Service Client AutoLiberté

Bâtiment L

Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin"

2 rue René Caudron

78960, Voisins-le-Bretonneux

France

Date : [•]

**Je/nous, (Prénom, Nom) notifie/notifions à Europcar France par la présente ma/notre rétractation du contrat d'Abonnement au programme AutoLiberté référencé ci-dessous :**

- Contrat d'Abonnement Numéro [(] souscrit le [date]
- Nom et prénom du Client : [(]
- Adresse du Client : [(]

Signature du Client *(si envoi par courrier postal) :*